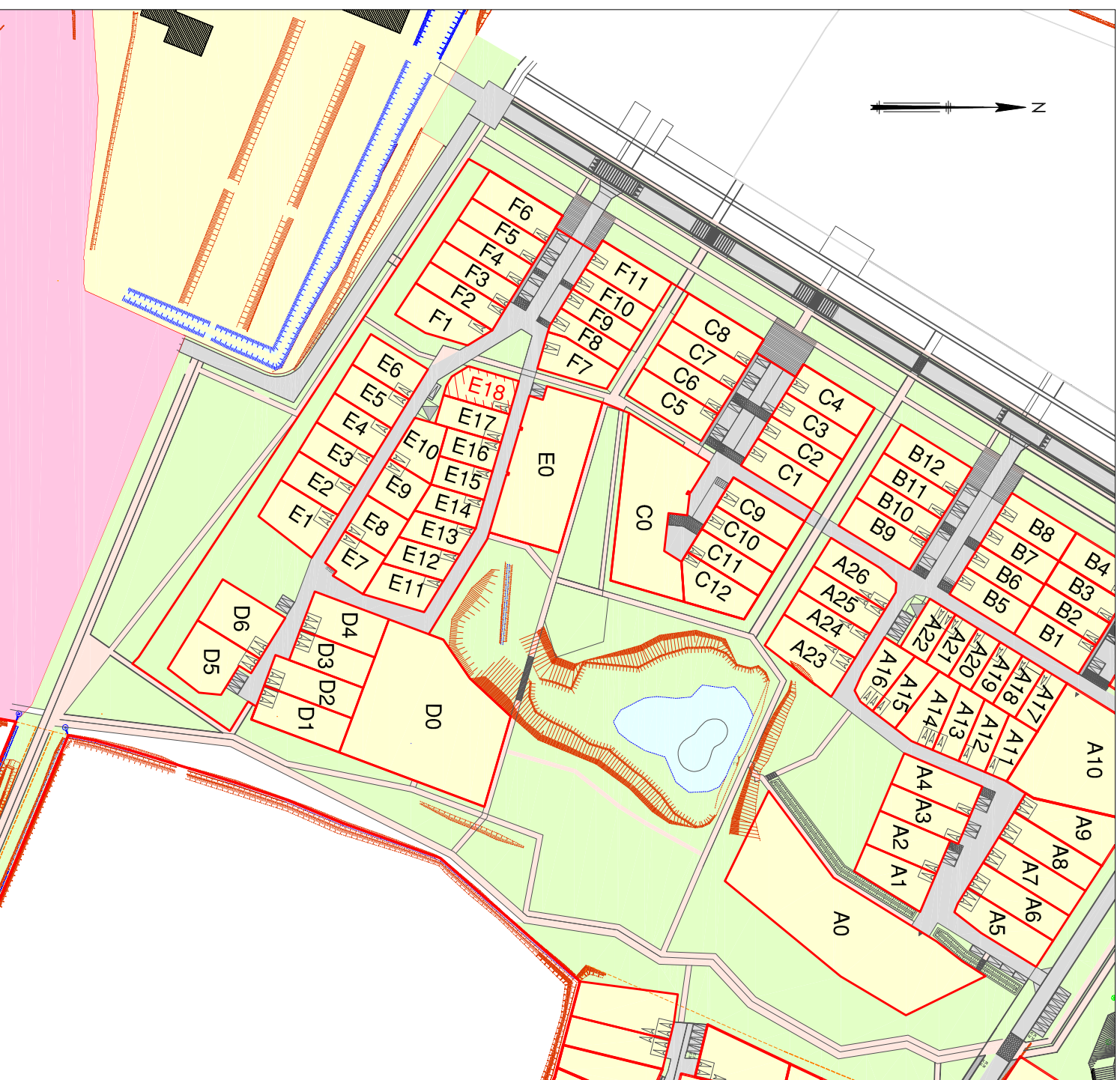


PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

ECHELLE : 1/2000



COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN
LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

SNC La Massaye

Lotisseur

SNC La Massaye

1, Place de la Gare
35000 RENNES
Tél: 02 23 25 27 55



Urbanisme/Paysage

IGA DOLOWY

98, Boulevard des Anglais
44100 Nantes
Tél: 02 28 08 81 80



BET VRD Environnement

SETUR

16 Rue de la Croix aux potiers
35176 CHARTRES-DE-BRETAGNE
Tél : 02-99-41-35-35

DEPARTEMENT D'ILLE & VILAINE

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN

LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

TRANCHE 2B DE LA ZAC DE LA MASSAYE

PLAN DE VENTE

LOT : E18

Section : AB
Parcelle : N°586

ECHELLE : 1 / 200

Dossier	16138-28	INDICE	DATE	MODIFICATIONS
Plan	31-E18		25/07/2023	Plan de vente
Responsable	AGANYB			
Archive				

Géomètre de l'opération



BGM Géomètre Expert

SARL de Géomètre-Expert
56bis, Mail François Mitterrand
C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX
TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471
Email : accueil@bgm-geometre.com

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN
LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

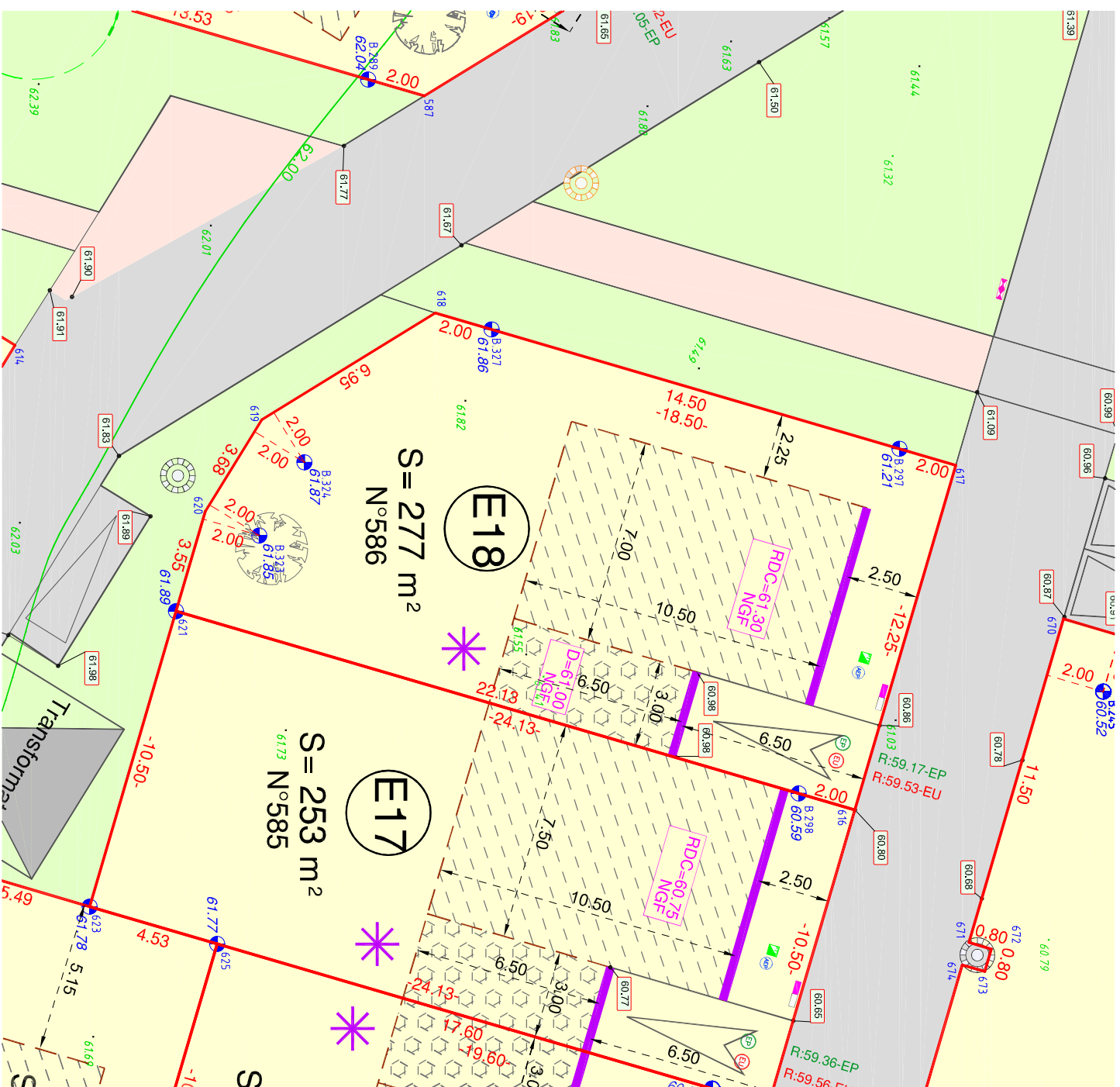
LOT n° **E18**
TRANCHE 2B DE
LA ZAC DE LA MASSAYE

SURFACE : **277** m²
Section : **AB** Parcelle : **n°586**

PLAN DE VENTE

Surface de plancher maximum : S=120 m²

ECHELLE : 1/200



Légende de toute l'opération

	Altitude sur tête de borne
	Numéro de lot
	Surface du lot
	Numéro cadastral
	Numéro du périmètre
	Cotation toiale du lot
	Cotation portielle du lot
	Emprise constructible en R+1 volume principal double pente
	Recul possible entre 2.5 et 4m
	Emprise constructible en R à "toit plat"
	Alignement obligatoire
	Accolement obligatoire sur 6m linéaire en cas d'implantation en limite séparative
	Principe de positionnement abri de jardin
	Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur en revêtement perméable (trale à la charge de l'acquéreur)
	Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur en revêtement perméable
	Cote altimétrique recommandée de la dalle fine du RDC
	Cote altimétrique recommandée de la dalle du garage ou carport
	Aire de collecte des ordures ménagères
	Servitude de surplomb (des Pins de Monterey)
	Haie sur emprise privée doublée d'une clôture grillagée en retrait de 80 cm (réalisée par l'aménageur)
	Haie sur emprise publique doublée d'une clôture grillagée sur limite privée/public (réalisée par l'aménageur)
	Accès piéton avec portillon recommandé (à réaliser par l'acquéreur)
	Autre tige de petit développement ou cespée à planter (à réaliser par l'acquéreur)

Nota :
Echelle : 1/200
La précision des données numériques des documents dépend de l'échelle graphique pour laquelle le plan a été établi.

La planimétrie est rattachée au système Lambert 2.
L'altimétrie est rattachée au nivellement Général de la France (GN 69 (Altitude Normale)).

Les altitudes des bornes sont annoncées sous réserve d'une réimplantation ultérieure.

La construction et l'aménagement du lot doivent se conformer au règlement d'urbanisme en vigueur.

La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans "projet" du lotissement et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire contrôler par les entreprises.

Ce plan de vente a été réalisé d'après les documents suivants :

- le plan topographique dressé par nos soins en 2006;
- le fichier "IDup-1013-PRESCRIPTIONS-12072023.dwg" fourni le 13-07-23 par IGA DOLOWY
- le fichier "PU06855-T2-DET-2022 10 25.dwg" fourni le 10-11-22 par TERRE ET TOIT

Légende des couleurs

	Lot
	Chaussée
	Espace vert
	Allée piétonne

Légende topographique avant travaux

	Altitude terrain naturel
	Coupe de niveau
	Arbre existant
	Application cadastrale

Légende Projet

Position et altimétrie indicatives

	Regard de branchement EU
	Radier du branchement EU
	Regard de branchement EP
	Radier du branchement EP
	Cliemeau Télécom
	Coffret GAZ
	Coffret électrique
	Cliemeau AEP
	Altitude voirie et fond de stationnement
	Lampadaire

BGM Géomètre-Expert

56bis, Mail François Mitterrand
C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX
TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471
Email : accueil@bgnr-geometre.com



NOTA: La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans "projet" du lotissement et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire contrôler par les entreprises.